

jeudi 4 février 2016

Déclaration préalable de la FNEC-FP-FO

Au niveau national comme au niveau local, la forte mobilisation du 26 janvier contre la réforme du collège et la déclinaison des mesures d'austérité ou d'attaque des statuts particuliers démontre qu'aujourd'hui, les personnels mesurent à quel point l'enjeu est important : il est urgent d'augmenter significativement les moyens pour l'éducation, et il ne faut pas plus d'autonomie.

Ayant subi une mesure de carte scolaire à la rentrée 2015, certaines écoles ont vu leur effectif remonter et atteindre le seuil de fermeture du CTSD, et se trouvent parfois avec des classes surchargées, comme aux Courlis ou à Beaumont-Hague.

On a l'impression que les moyens provisoires se banalisent alors que les écoles attendent qu'on prenne acte de leur effectif et que soient prononcées les ouvertures définitives au plus tôt. Pourquoi ne pas recourir aux emplois provisoires que pour les imprévus de rentrée ou d'année ? Sans compter que si la quatrième classe est provisoire, il n'y a pas de quart de décharge, injustice pour les collègues.

Nous prenons acte de votre généralisation du dispositif des AVS collectifs, désormais rattachés à chaque ULIS-école : c'est une aide non négligeable dans les classes ULIS et c'est un pas supplémentaire vers la reconnaissance d'un métier et la création d'un statut digne de ce nom pour les personnels AESH. Mais tous les personnels acceptent mal que ces moyens soient pris sur l'enveloppe de l'aide à la direction. De trop nombreuses écoles viennent de subir une perte d'heures ; sans compter que pour certaines, il n'y a jamais eu de recrutement ou le remplacement du personnel en contrat aidé se fait attendre.

Les moyens alloués à la direction, qui étaient déjà insuffisants, ont baissé cet hiver avec une enveloppe contrats aidés d'aide à la direction que vous avez été contraint de réduire de l'équivalent de 22 emplois de 24 heures sans en aviser les représentants du personnel. Pourtant, dans le contexte de plan vigipirate renforcé, la question de la sécurité, qui relève du directeur, est cruciale et pose celle des moyens ; le recours à un adulte supplémentaire à l'accueil, à la sortie, près du téléphone ou accueillant les visiteurs, est une priorité dans nos écoles.

Le nouveau dispositif de décharges de direction qui entrera en vigueur à la rentrée, plus favorable à l'éducation prioritaire, représente d'après nos calculs un peu plus d'un poste pour l'ensemble du REP+ d'Octeville. De plus, pour la direction dans les autres réseaux REP, il n'y aura rien, alors que les nouvelles attentes, dues au passage en « réseau », pèsent depuis plusieurs mois sur le quotidien des directeurs et augmentent très significativement la charge de travail.

Pour finir, nous aimerions rappeler qu'une carte scolaire changeante mène à une instabilité professionnelle et à une précarité géographique que nous dénonçons : les conséquences sur les conditions des personnels et sur le travail des équipes sont trop sérieuses pour être plus longtemps ignorées.